Restrictions d'accès du TEST

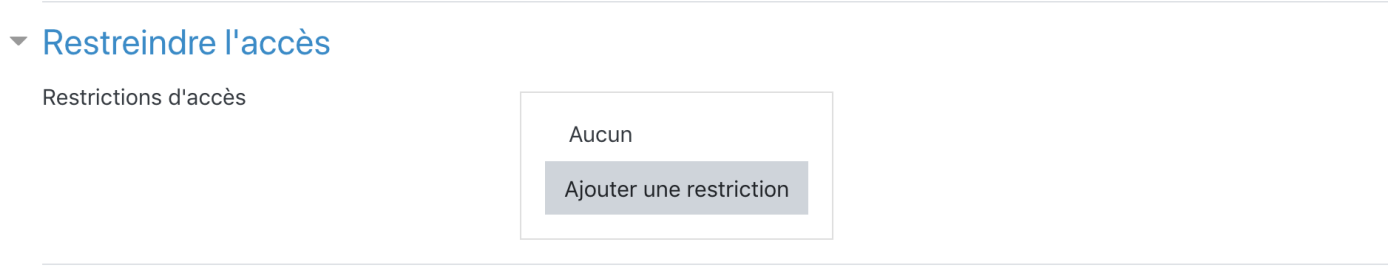

Dans le cadre d’un examen, ce paramètre peut être utilisé pour :

- restreindre l’accès de manière à ce que seul le **groupe** concerné voit l’activité dans le cours (exemple : lorsque l’enseignant·e souhaite attribuer une activité ou un sujet d’examen différent pour chaque groupe),
- restreindre l’accès à cette activité **sur la base de la réalisation/achèvement d’une autre activité** (exemple : lorsque l’enseignant·e divise son examen en plusieurs parties et souhaite que l’étudiant·e ne puisse pas accéder à la partie 2, avant d’avoir complété la partie 1).
- restreindre l'accès à un ensemble d'adresse IP, par exemple, dans le cadre d'examens soumis à une restrictions wifi.

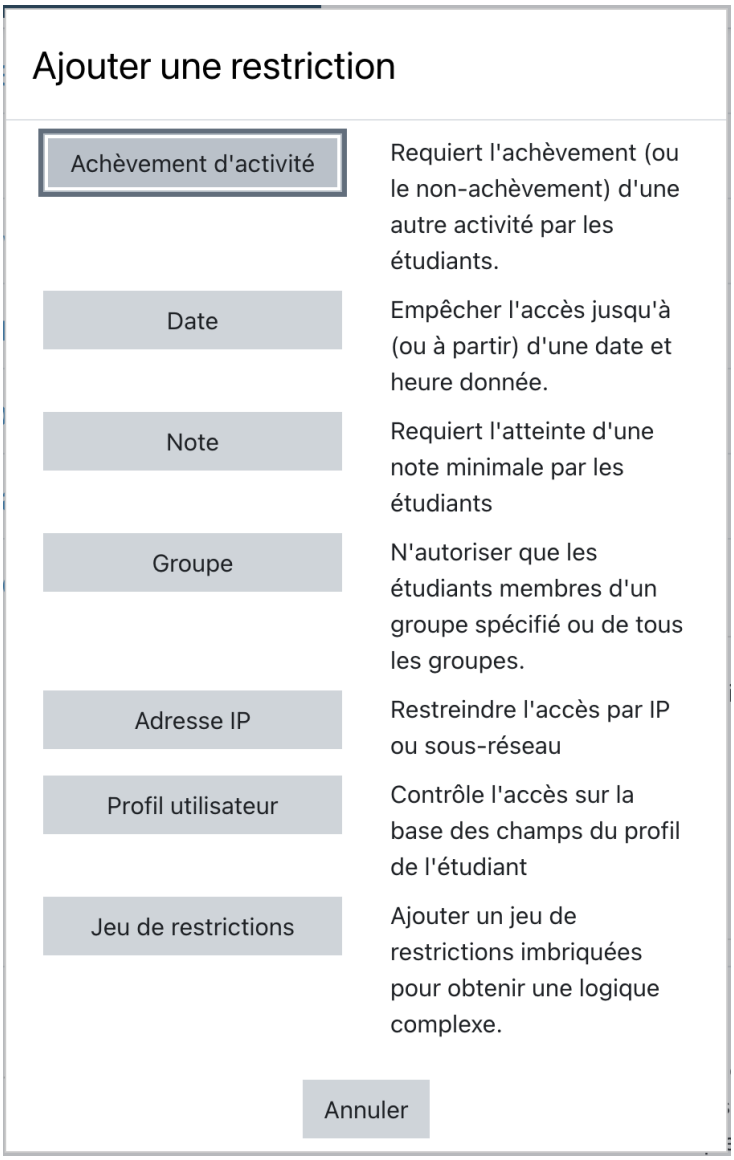

Créé 2020-11-23 16:37:46 UTC par Marie Stoecklin
Mis à jour 2023-01-31 16:17:50 UTC par Emilie Lettry